

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Aménagement de champs d'inondation contrôlée sur le territoire des communes d'Affringues, Aix en Ergny, Bléquin, Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Renty, Rumilly, Seninghem, Verchocq et Saint Martin d'Hardinghem porté par le Syndicat Mixte d' Aménagement et de Gestion des Eaux (S.M.A.G.E.Aa).

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 17 janvier 2013, il sera procédé pendant 31 jours consécutifs du 19 février au 21 mars 2013 inclus à une enquête publique unique portant sur :

- l'utilité publique,
- la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation des barrages,
- l'institution de servitudes d'utilité publique des zones de rétention temporaire,
- l'impact environnemental,
- la demande d'autorisation au titre du L214-1 du code de l'environnement sur le territoire des communes d'Affringues, Aix en Ergny, Bléquin, Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Renty, Rumilly, Seninghem, Verchocq, Saint Martin d'Hardinghem, Arques, Bayenghem les Seninghem, Blendecques, Elnes, Esquerdes, Hallines, Lumbres, Nielles les Blequin, Ouve Wirquin, Remilly Wirquin, Setques, Vaudringhem, Wavrans sur l'Aa et Wizernes,
- et la demande de déclaration d'intérêt général du projet présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.M.A.G.E.Aa).

Cette enquête se déroulera en mairie d'Affringues, Aix en Ergny, Bléquin, Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Renty, Rumilly, Seninghem, Verchocq, Saint Martin d'Hardinghem, Arques, Bayenghem les Seninghem, Blendecques, Elnes, Esquerdes, Hallines, Lumbres, Nielles les Blequin, Ouve Wirquin, Remilly Wirquin, Setques, Vaudringhem, Wavrans sur l'Aa et Wizernes .

Une commission d'enquête est désignée comme suit : Monsieur Serge THELIEZ, retraité de la gendarmerie en tant que président, Monsieur Dominique DESFACHELLES, inspecteur du cadastre en retraite et Monsieur Jean-Paul DANCOISNE retraité de la gendarmerie en tant que titulaires et Monsieur Gérard VALERI, ingénieur en chef de l'OPHLM de Boulogne en retraite en tant que suppléant.

En cas d'empêchement de THELIEZ, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur DESFACHELLES. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de FAUQUEMBERGUES , désignée siège de l'enquête unique.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/annonces&avis/consultation du public/avis de l'autorité environnementale](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/annonces&avis/consultation%20du%20public/avis%20de%20l'autorite%20environnementale)).

Un commissaire enquêteur recevra les observations du public aux jours et heures suivants :

Mardi 19 février 2013	Fauquembergues	09h00-12h00
Mardi 19 février 2013	Affringues	14h00-17h00
Jeudi 21 février 2013	Bléquin	16h00-19h00
Samedi 23 février 2013	St Martin-d'Hardinghem	09h00-12h00
Mercredi 27 février 2013	Merck-Saint-Lièvin	15h00-18h00
Vendredi 1 ^{er} mars 2013	Verchocq	17h00-20h00
Samedi 2 mars 2013	Seninghem	09h00-12h00
Mardi 5 mars 2013	Fauquembergues	09h00-12h00
Mercredi 6 mars 2013	Rumilly	16h00-19h00
Vendredi 8 mars 2013	Aix-en-Ergny	09h30-12h30
Lundi 11 mars 2013	Renty	16h00-19h00
Jeudi 14 mars 2013	Verchocq	09h00-12h00
Samedi 16 mars 2013	Fauquembergues	09h00-12h00
Jeudi 21 mars 2013	Affringues	14h00-17h00
Jeudi 21 mars 2013	Fauquembergues	14h00-17h00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Mme Agnès BOUTEL - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa sis 1559 rue Bernard Chochoy à 62380 Esquerdes au tél. 03 21 88 98 82 .

Une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête établies pour chaque volet d'enquête seront déposées dans les mairies et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site internet de la Préfecture(www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/annonces&avis/consultationdupublic/enquetespubliques/declarationsd'utilitepublique).

Toute personne physique ou morale pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête publique unique, le Préfet statuera distinctement par arrêté préfectoral sur l'utilité publique de l'opération, sur la cessibilité des parcelles, sur l'instauration des servitudes d'utilité publique, sur les demandes d'autorisation et de déclaration d'intérêt général suivant le déroulement de chacune des procédures.